

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie

Modification du code des obligations (bail à loyer)

La modification de la loi porte sur les nouvelles dispositions de protection contre les loyers abusifs: le projet prévoit que les loyers ne dépendront plus des taux hypothécaires, mais suivront l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation. Par ailleurs, le caractère abusif ou non d'un loyer initial sera établi à l'aide de loyers comparatifs.

Date limite: 31 mai 2008

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral du logement, centre de prestations Droit, Storchengasse 6, 2540 Granges, tél. 032 654 91 31, fax 032 654 91 08, www.bwo.admin.ch.

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

11 mars 2008

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DFE. Modification du code des obligations (bail à loyer)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.03.2008
Date	
Data	
Seite	1377-1377
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 524

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.